



République Française

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire le :
Jeudi 14 juin 2018 à 20 heures 45

ORDRE DU JOUR

1. Budget Principal : Compte de gestion 2017 avec intégration des résultats du budget annexe d'assainissement.
2. Budget Principal : Compte administratif 2017.
3. Budget Principal - Affectation des résultats 2017.
4. Budget Principal - Budget supplémentaire – 2018.
5. Admission en non valeur.
6. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs (Prévoir un CTP en amont).
7. Personnel communal - Indemnités d'astreintes.
8. Service Enfance : Modification du règlement intérieur, du règlement d'accompagnement aux activités et approbation du règlement relatif à l'étude surveillée.
9. Service Enfance-Jeunesse : Tarifs.
10. Réfection de la toiture de l'église : autorisation à déposer et à signer le dossier d'urbanisme.
11. Reprise de la parcelle AB 177 dans le domaine public communal.
12. Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Marolles-en-Hurepoix relative aux circuits spéciaux de transports scolaires.
13. Transports scolaires : participation de la commune – Participation des élèves.
14. Avenant n° 1 à la convention entre la commune et le collège Saint-Exupéry relative aux conditions générales d'utilisation des installations sportives communales (année scolaire 2017-2018).

.../...

15. Avis du Conseil Municipal relatif au projet d'Ile-de-France Mobilité pour la mise à disposition, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un service public de Vélos à assistance électrique en longue durée en Ile-de-France.
16. Autorisation de signature de l'avenant de prorogation à la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2013-2018 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France et Harmonie Mutuelle (ex Prévadies).
17. Autorisation de signature de la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.
18. Autorisation de signature des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour les accueils de loisirs sans hébergement « Périscolaire » et les accueils de loisirs sans hébergement « Extrascolaire ».
19. Autorisation de signature de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne et du contrat de service pris en application de la convention d'accès.
20. Compte-rendu des actes effectués par le maire par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
21. Compte-rendu des activités de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne et des différents syndicats Questions diverses.
22. Questions diverses.

Marolles-en-Hurepoix, le 8 juin 2018

Le Maire,

Georges JOUBERT